



---

## **Nombre de membres**

**en exercice:** 31

**Présents :** 23

**Votants:** 26

**Convocation du:**

12 mai 2017

## **Séance du 18 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le 18 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de Bruno Lahouati

**Sont présents:** Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Béatrice LARANGOT, Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Olivier PICART, Alain

DESTOUCHES, Marcel DARTINET, Françoise BARON, Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BECHARD, Renan CONCINA, Raynald DUBUS, Thierry FALLET, Olivier FARARD, Pascal LOBRY, Joël NEYRINCK, Jean-Louis PICART, Josiane RENARD, Marylène SOURDET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET

**Représentés:** Francis DAGONET par Pierre TROUBLE, Jean-Michel CHAMPAGNE par Béatrice LARANGOT, Eric MERAT par Alain DESTOUCHES

**Excusée:** Valérie VAN GYSEL

**Absents:** Dominique BRZEZULA, Manon DAGONET, Romain FAYE, Louison TANET

**Secrétaire de séance:** Pierre TROUBLE

---

## **1 - Prochaines manifestations sur la commune**

Les comités des fêtes des communes historiques font le point pour l'organisation des feux de la Saint Jean à Baulne, le 24 juin et le concert musique en Omois le 7 juillet à Baulne.

---

## **2 - Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Rénaud LABBEE

---

## **3 - Taux d'imposition 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote (3 voix contre et 5 abstentions) les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, les taux suivants sont retenus

Taxe d'habitation : 13,41%

Taxe sur le foncier bâti : 11,99 %

Taxe sur le foncier non bâti : 17,08 %

Votants: 25

Pour: 17

Contre: 3

Abstentions: 5

---

## **4 - Projet de ferme photovoltaïque**

Le conseil municipal décide de créer un groupe de travail pour réfléchir sur le projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement de déchets de la Chapelle-Monthodon.

---

## **5 - Projet d'animation - Vallée du Surmelin**

Nelly Triconnet et Rémy Thomas font le compte rendu de la réunion sur le projet d'animation de la vallée du Surmelin.

Le conseil municipal est prêt à mettre à disposition du matériel et des salles et ne serait pas contre d'attribuer une participation financière en fonction de la fréquentation des ateliers organisés sur la commune.

---

## **6 - Fauchage des bordures**

Monsieur Neyrinck quitte la salle.

Le conseil municipal prend connaissance des devis de l'entreprise DIOUY et de l'entreprise NEYRINCK pour le fauchage des bordures de routes et chemins. Après examen des devis, le conseil municipal retient l'entreprise NEYRINCK.

---

## **7 - Formation premiers secours**

Le conseil municipal décide d'organiser une formation premiers secours à destination des habitants de la commune. Le coût financier de cette formation sera prise en charge par la commune.

---

## **8 - Démission secrétaire**

Monsieur le maire informe le conseil que Madame Céline Huleux, secrétaire de mairie souhaite démissionner.

---

## **9 - Colis des anciens**

Monsieur le maire informe que, suite à la dissolution des CCAS des communes Historiques, la commune a repris leurs attributions, parmi lesquelles : le colis de fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Le conseil municipal, décide d'octroyer pour 2016, environ 35 € par personne de plus de 70 ans.

---

## **10 - ASA de Baulne**

Lors de violents orages, le vignoble de Baulne-en-Brie est soumis à d'importants phénomènes de ruissellement et d'érosion impactant essentiellement le village, les chemins et la voirie.

Un schéma hydraulique général et des études à la parcelle ont été réalisés en 2016 afin de disposer d'un premier projet estimatif d'aménagements hydrauliques sur le coteau viticole de la commune.

Ce dossier est porté par la commune avec la volonté d'accompagner la création d'une ASA de Baulne en Brie. La municipalité de Baulne en Brie s'était prononcée en faveur de la création de cette ASA, en décidant d'engager la procédure de création à partir du dossier constitué et de régler les dépenses afférant jusqu'à ce que l'ASA soit officiellement opérationnelle.

La refacturation de tout ou partie de ses frais sera étudié et établi avec le futur président de l'ASA de Baulne en Brie, dès lors que cette dernière sera constituée. Les pièces constitutives de l'ASA, élaboré par la Chambre d'Agriculture de la Marne et un groupe de travail rassemblant commune et viticulteurs sont en cours d'élaboration. Regroupant tous les propriétaires de l'AOC de Baulne en Brie, l'ASA de Baulne en Brie aurait en charge l'exécution et l'entretien des travaux limitant l'impact des ruissellements à l'aval et améliorant les conditions d'accès dans les vignes ainsi que les travaux d'aménagement des chemins d'exploitation. En portant la maîtrise d'ouvrage du projet hydraulique, l'ASA de Baulne en Brie permettra de prévenir les risques de ruissellement, d'aménager les chemins et de mettre en valeur les propriétés viticoles sur son territoire.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et d'en avoir délibéré,

- le conseil municipal décide de poursuivre l'accompagnement des viticulteurs dans la procédure de création de l'ASA des coteaux viticoles du territoire de Baulne en Brie
- le conseil municipal de Vallées en Champagne :
  - autorise le Maire à engager une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) si le 28 février 2019, cette ASA n'est pas constituée.
  - demande à monsieur le Maire d'étudier les modalités de refacturation auprès de la future ASA des frais relatifs aux études préalables et à la constitution de l'ASA.
  - autorise monsieur le Maire à régler les dépenses afférentes au moyen des crédits prévus à cet effet dans le budget, jusqu'à ce que l'ASA soit financièrement opérationnelle.

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Les membres du conseil

Le maire